



Public visé :

- Opérateur assurant des opérations électriques en basse ou très basse tension.
- Personne chargée de diriger ou d'effectuer des interventions électriques, des mesurages, des vérifications ou des manœuvres sur les installations électriques.

Habilitations visées :

BS, BE manœuvre, BE vérification et BE mesurage



Prérequis :

- Aptitude médicale attestée par le service de santé au travail.
- Être capable de comprendre les instructions de sécurité
- Être qualifié en électricité sur les opérations visées par ce programme
- Utilisation usuelle de la langue française



Durée :

- 14 heures
(Théorie en groupe : 7 h, pratique en groupe: 3.5h, évaluation: 20 min/pers.)



Nombre de participants par groupe :

10 personnes maximum



Périodicité :

- L'INRS recommande une périodicité de recyclage de la formation de **trois ans** (c'est également la durée recommandée dans la norme NF C18-510)



Textes officiels se rapportant à l'action de formation :

- Formation et évaluation obligatoires (articles R4141-13, R4141-14 et R4544-3 du Code du Travail).
- Norme NF C 18-510 + A1.

Objectif général de la formation :

Être capable de connaître les dangers de l'électricité et d'analyser le risque électrique, d'intégrer la prévention dans l'organisation de travail, de mettre en œuvre les mesures de prévention et les instructions de l'employeur, et de connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique

Contenu de la formation :

➤ **Module tronc commun 1**

- Grandeurs électriques (intensité, tension, résistance, courant alternatif ou continu, etc).
- Effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc).
- Noms et limites des différents domaines de tension (reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension).
- Zones d'environnement et leurs limites.
- Principe d'une habilitation.
- Définition des symboles d'habilitation.
- Prescriptions associées aux zones de travail.
- Equipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc).
- Risques liés à l'utilisation et manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
- Conduite à tenir en cas d'accident corporel.
- Conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.

➤ **Module tronc commun 2**

- Effets du courant électrique sur le corps humain
- Noms et limites des différents domaines de tension
- Zones d'environnement et leurs limites
- Appartenance des matériels à leur domaine de tension
- Principe d'une habilitation.
- Définition des symboles d'habilitation.
- Contenu d'un titre d'habilitation.
- Rôles de chacun.
- Symboles d'habilitation pour l'opération à réaliser.
- Prévention à appliquer au cours d'une opération électrique.
- Situation vis-à-vis du risque électrique et prévoir les mesures de protection adaptées

➤ **Module BE Manœuvres, Manœuvres en Basse Tension**

- Matériels électriques des domaines de tension BT et TBT dans leur environnement.
- Matériels électriques objet des manœuvres.
- Moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
- EPI appropriés.
- Limites de l'habilitation BE Manœuvre (autorisation et interdictions, etc.).
- Manœuvres dans les domaines de tension BT et TBT.
- Informations et documents à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique ou au chargé de consignation.
- Chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation et échanger les informations nécessaires.
- Instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation.

- Rendre compte de son activité. - Instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres.
- Instructions de sécurité.
- Risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Module BS- Intervention BT de remplacement et de raccordement

- Limites de l'habilitation BS (autorisation et interdictions, etc.).
- Informations à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique.
- Chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.
- Instructions données par le chargé d'exploitation électrique.
- Rendre compte de son activité.
- Fonctions des matériels électriques des domaines de tension BT et TBT.
- Matériels électriques des domaines de tension BT et TBT dans leur environnement.
- Moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
- Si nécessaire identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.
- Séquences de la mise en sécurité d'un circuit.

- Mise hors tension pour son propre compte (pré-identification, séparation, condamnation).
- Vérification d'absence de tension.
- Remise sous tension.
- Mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT.
- Zone d'intervention BT.
- Règles et instructions de sécurité.
- Contenu des documents applicables dans le cadre des interventions BT élémentaires (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).
- Procédure de remplacement.
- Mettre en œuvre les mesures de prévention lors d'une intervention BT.
- de remplacement d'un fusible, d'une lampe ou d'un accessoire.
- Enoncer la procédure de raccordement.
- Préparer, organiser et mettre en œuvre les mesures de prévention lors d'une intervention BT de raccordement hors tension.
- Risques préalablement à chaque situation de travail.
- Risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée

Analyse des besoins des bénéficiaires

- Le programme de cette formation est standard, et non personnalisable. Il incombe au préalable au commanditaire de définir la durée adéquate, avec le conseiller commercial de l'organisme de formation, en fonction des aptitudes des bénéficiaires.
- Une évaluation diagnostique réalisée par le formateur confirme ou infirme l'analyse préalable. Le cas échéant, un complément de formation peut être recommandé par le formateur.

Sanction de l'action

- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition et comportant un avis du formateur à l'attention de l'employeur, relatif aux capacités évaluées.
- Un modèle de titre d'habilitation est remis à l'entreprise indiquant les niveaux acquis, à faire signer par le chef d'entreprise pour être valable.

Codes de la formation

Formacode 24049 – Habilitation électrique

NSF 2553 – Electricité, électronique (non compris automatismes, productiques)

Moyens d'encadrement :

- Organisme de formation déclaré à la DRIEETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif et d'un Service Qualité.
- Organisme titulaire du certificat QUALIOP1 réglementairement exigé pour les développeurs de compétences
- Formation en présence physique (nous consulter pour les modules théoriques possibles à distance).

Moyens d'évaluation individuelle des acquis :

- Evaluation formative théorique par le biais d'un quizz et pratique au moyen de mises en situation d'application des enseignements.

Moyens techniques à disposition :

- Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
- Pour les apports pratiques en BE:
 - Local avec tableau électrique à consigner (le courant sera coupé au disjoncteur général de ce tableau, donc dans tout ou partie d'un bâtiment)
 - Schémas électriques de l'installation utilisée
 - Instructions de sécurité écrites de l'employeur
 - Attestations de consignation (1 & 2 étapes)
 - Balisage de chantier électrique
- Pour les apports pratiques en BS:
 - Local permettant le remplacement d'une prise, d'un interrupteur ou d'une lampe
 - Local permettant le raccordement d'un matériel électrique (ex. : convecteur électrique)
 - Tableau électrique permettant une identification visuelle des circuits à mettre hors tension (le courant sera coupé uniquement sur les circuits permettant de réaliser les deux opérations ci-avant)
 - Balisage de chantier électrique si nécessaire
 - Instructions de sécurité de l'employeur
- En cas de formation groupe sur un de nos centres, ces moyens pourront vous être mis à disposition.

Sécurité et hygiène :

- Dans l'entreprise comme en centre de formation, les bénéficiaires devront, selon les tâches qu'ils effectuent, posséder les équipements suivants, déterminés et remis par leur employeur :
 - Vêtements de travail couvrants
 - Outillage isolé (NF EN 60900), cavalier et cadenas de consignation
 - Dispositif de MALT/CC (NF EN 61230) si nécessaire
 - Vérificateur d'absence de tension (NF EN 61243-3)
 - Tapis isolant classe 0 (NF EN 61111)
 - Gants isolants classe 0 ou 00 (NF EN 60903)
 - Casque isolant classe 0 avec jugulaire (NF EN 50365 + NF EN 397)
 - Ecran facial avec marquage R05 indice 8 (NF EN 166).
- En cas de formation dans les locaux de l'entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaires.

Accessibilité (handicap) :

- Nous avons des centres de formation accessibles aux personnes en situation de handicap (nous consulter).

Qualité de la prestation :

- La qualité de la formation préalable ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.

Tarifs :

- Inter : à partir de 440.00€HT
- Intra : à partir de 1390.00€HT